

## Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Postulat

**Titre :** *Pour plus de transparence, d'équité et de renouvellement dans la composition des jurys de concours d'architecture*

**Initiant :** Pierre Conscience

---

*Le présent postulat invite la Municipalité à réaliser un bilan de ses pratiques en matière de nomination à des jurys de concours d'architecture et à étudier l'opportunité d'appliquer de nouveaux critères pour ces nominations, dans le but de favoriser la transparence, le renouvellement et l'équité dans la composition de ces jurys.*

---

Les concours d'architecture en Suisse romande peinent à se renouveler et se trouvent parfois en décalage avec l'évolution de la profession, ainsi qu'avec les aspirations de la populations en matière d'urbanisme.

La procédure du concours, initialement conçue afin de garantir l'émergence de nouveaux talents et la préservation ou de la continuation de la culture du bâti locale, se voit de moins en moins utilisée depuis 2015 et la part de jeunes lauréat·e·s qui les compose se fait de plus en plus congrue. Les communes romandes optent de plus en plus pour des procédures sélectives et sur invitation, si bien que, depuis 2013, on constate l'organisation de six concours ouverts pour cinq concours réservés aux professionnel·le·s installés. Soulignons d'emblée que la raison d'une telle entrave à l'accès au mandat ne saurait se justifier par la complexité des ouvrages en question.

Outre la question du volume de concours ouverts en chute libre, les jurys peinent à se renouveler dans leur composition. Partant, ils ne représentent que très partiellement l'évolution de la profession (en terme d'âge, de genre ou encore de pratiques du métier). Aussi, les jurés intégrés comme « non-professionnel·le·s » s'avèrent en réalité être souvent des professionnel·le·s du domaine. Cet échec manifeste du renouvellement des générations et de la représentativité de la population a des conséquences directe sur les ouvrages choisis par les jurys : d'une procédure fabriquée pour faire émerger formes, concepts et idées transformatrices, le concours risque de se transformer – si ce n'est déjà le cas – en une fabrique à projet consensuels, le plus souvent fort peu inspirés sur les questions de sobriété énergétique.

Notons qu'en Suisse, 30% des émissions de gaz à effet de serre sont issus du secteur du bâtiment. Donner une chance aux jeunes architectes, plus particulièrement préoccupés par l'environnement et sa sauvegarde, plus directement concernés par le monde de demain, c'est aussi contribuer à juguler la crise climatique, de manière créative et en laissant toute sa place à la nouvelle génération.

À Genève, une motion intitulée « Pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés », déposée en 2017 et adoptée en 2021 au Conseil municipal de la Ville, propose de limiter à une fois tous les deux ans la participation des professionnel·le·s aux jurys de concours d'architectes.

Rappelons enfin que la ville de Lausanne s'est engagée depuis 1998 à respecter la Charte d'Aalborg, visant à mettre au centre des préoccupations des urbanistes et architectes la réalisation directe du droit à la ville des citoyen·ne·s. Il nous paraît que les préoccupations soulevées dans le présent postulat vont dans le même sens.

Compte-tenu de ce qui précède, les soussigné·e·s invitent donc la Municipalité à réaliser un bilan de ses pratiques en matière de nomination des jurys de concours d'architecture, concernant les vingt dernières années, et à étudier l'opportunité d'appliquer de nouveaux critères pour ces nominations, en envisageant notamment :

- La limitation du nombre de participation à un jury, en tant que professionnel·le, une fois tous les trois ans ;
- Le recours à un tirage au sort pour composer les jurys, tirage qui pourrait être réalisé au sein du registre professionnel des architectes diplômés et résidents sur le territoire communal ;
- La limitation des jurés situés hors-canton à un par jury professionnel ;
- L'établissement d'un ratio impératif entre membres professionnel·le·s et membres non-professionnel·le·s du jury ;
- Le recours au tirage au sort pour certains jurés non-professionnels qui représenteraient les habitant·e·s des quartiers concernés par les ouvrages en planification ;
- De ne plus recourir aux procédures sur invitation ou sur sélection ;
- D'appliquer l'ensemble de ces mesures aux institutions contrôlées par la Ville.

Lausanne, le 28 mars 2023

Pierre Conscience

